



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS
CLASSÉES

Affaire suivie par : Mme Anne RODÉ

Tél. : 03 89 29 22

anne.rode@haut-rhin.gouv.fr

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Enquête publique unique relative à :

- un permis de construire une centrale d'énergie solaire photovoltaïque au sol sur l'aérodrome de Mulhouse/Habsheim ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Habsheim (68).

Le Préfet du Haut-Rhin communique :

La société Centrale photovoltaïque d'Habsheim, dont le siège social est 100 Esplanade du Général de Gaulle – Coeur Défense – Tour B – 92932 Paris la Défense Cedex, a déposé une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur une surface d'environ 23 ha sur le site de l'aérodrome de Mulhouse/Habsheim situé sur le ban communal de Habsheim. Afin d'adapter les dispositions d'urbanisme au projet, la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération a engagé une procédure de mise en compatibilité du P.L.U. (plan local d'urbanisme) de la commune de Habsheim.

L'arrêté préfectoral du 16 juillet 2020 a prescrit qu'une enquête publique unique en vue de recueillir les observations du public sera ouverte dans la commune de HABSHEIM (siège de l'enquête) du 10 août 2020 à 9h00 au 11 septembre 2020 à 12h00.

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, M. Michel LAFOND, ingénieur général du Génie rural des eaux et forêts retraité.

Le dossier d'enquête publique, dans lequel figurent notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public pendant toute la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

Préfecture du Haut-Rhin
7 rue Bruat – BP 10489 – 68020 Colmar cedex
Tél. : 03 89 29 20 00
www.haut-rhin.gouv.fr

- auprès de la mairie de Habsheim aux jours et heures d'ouverture habituels au public ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Dossiers-Enquetes-publiques> rubrique « Habsheim – projet photovoltaïque » ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin (7 rue Bruat à Colmar) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.22) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Des informations sur le dossier concernant le projet de construction de centrale d'énergie solaire photovoltaïque peuvent être sollicitées auprès de la société EDF Renouvelables – Mme DEMERSEMAN Sarah - ☎ 01.40.90.23.49 – mail : sarah.demerseman@edf-en.com et sur la mise en compatibilité du PLU auprès de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération – Mme YAHIA Amal - ☎ 03.89.32.59.54 – mail : amal.yahia@mulhouse-alsace.fr ou Mme COLLAINE Aline ☎ 03.69.77.67.41 – mail : aline.collaine@mulhouse-alsace.fr

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Habsheim – à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur – 94 rue du Général de Gaulle – 68440 HABSHEIM ;
- sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Habsheim aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail « Habsheim – projet photovoltaïque » ;
- directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiennent à la mairie de Habsheim aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 août 2020 de 9h00 à 11h00 ;
- le mercredi 2 septembre 2020 de 13h00 à 16h00 ;
- le vendredi 11 septembre 2020 de 9h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, les personnes intéressées pourront consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :

www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Enquetes-publiques/Rapport-et-conclusions-du-commissaire-enqueteur rubrique « Habsheim – projet photovoltaïque »,

ainsi qu'à la mairie de Habsheim. Ces éléments sont mis à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête publique sont :

- le permis de construire une centrale photovoltaïque au sol sur le ban communal de Habsheim, délivré par le préfet dans un délai de deux mois à compter de la réception du rapport du commissaire enquêteur, assorti ou non de prescriptions, soit un refus,
- une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Habsheim, adopté ou non par délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération.

